

LA VIE PROFESSIONNELLE  
d'Edgar DEMANGE

Discours prononcé le 25 mai 1931  
au Palais de Versailles  
à l'occasion du dixième Congrès

DE

*l'Association Nationale des Avocats de France*

PAR

Jean APPLETON

*Avocat à la Cour de Paris*  
*Président-Fondateur de l'Association*



GAZETTE DU PALAIS

3, Boulevard du Palais, 3

PARIS (IV<sup>e</sup>)

—  
1931

F8H13

A M<sup>e</sup> Clément Charpentier  
Bien sympathique hommage  
Jean Appleton

LA VIE PROFESSIONNELLE  
d'Edgar DEMANGE

Discours prononcé le 25 mai 1931  
au Palais de Versailles  
à l'occasion du dixième Congrès

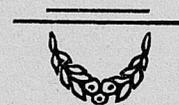
DE

***l'Association Nationale des Avocats de France***

PAR

**Jean APPLETON**

*Avocat à la Cour de Paris  
Président-Fondateur de l'Association*



GAZETTE DU PALAIS

3, Boulevard du Palais, 3  
PARIS (IV<sup>e</sup>)

1931

## LA VIE PROFESSIONNELLE d'Edgar DEMANGE

---

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU SÉNAT,  
MES CHERS CONFRÈRES,

Demange est né à Versailles ; c'est en Seine-et-Oise qu'il repose dans la paix du tombeau. Il semble qu'un destin symbolique, pour mieux servir la mémoire d'un homme dont la vie, faite de grands devoirs glorieusement accomplis, fut toute de droiture, d'ordre et d'harmonie, l'ait associé aux aspects d'une ville peuplée de souvenirs, chargée de gloire, dont les avenues larges et droites mènent à des palais où la fantaisie de l'art a su se plier à la sobriété des lignes et s'assouplir à l'harmonie des proportions.

Le père d'Edgar Demange était né sous la Révolution. *La Marseillaise* scanda ses premiers pas. Il entra au service l'année de Wagram ; suivit la Grande Armée en Russie. Au cours de la sanglante épopée, cent actions d'éclat et six blessures lui valurent, à vingt-deux ans, l'épaulette et la croix.

Plus tard, la vie des obscurs devoirs, revers ingrat de la paix bienfaisante, le conduisit, avec son régiment, de garnison en garnison. Au cours d'un de ces changements, M<sup>m</sup>e Demange mit au monde, à Versailles, le 22 avril 1841, celui qui fut et reste pour nous un modèle d'éloquence, de vertu et de bonté. Sa première cause, ce fut devant son père qu'il la gagna. On le destinait

à l'armée ; mais à Nancy, le jeune homme avait visité le Palais de Justice ; le feu sacré l'avait pénétré ; le père céda.

Demange débuta au Palais en 1862. Ce grand avocat d'assises ne dédaigna pas de s'initier longuement, profondément, à la procédure proprement dite. Au cours de ces années de cléricature chez M<sup>e</sup> Chain, où il fut même premier clerc, m'a-t-on dit, son regard rencontrait souvent les yeux vifs et la figure attentive d'un petit saute-ruisseau actif et râpé. C'était Arthur Meyer. Quel retour sur le passé durent faire ces deux hommes, lorsque l'affaire Dreyfus eut placé dans deux camps opposés le grand avocat et le jeune israélite misérable devenu le plus aristocratique des directeurs de journaux ?

Emile Leroux, député de l'Oise et avocat, fut le premier patron d'Edgar Demange ; c'est à lui qu'il dut sa première cause retentissante : le procès du prince Pierre Bonaparte, traduit devant la Haute-Cour de Tours sous l'inculpation de meurtre du journaliste Victor Noir. Quel rapprochement suggère encore ce souvenir ! A cinquante années de distance, c'est devant une Haute-Cour de justice que Demange plaida la première et la dernière des affaires retentissantes où sa maîtrise s'est affirmée.

Procès de Pierre Bonaparte à Tours, en 1870, avant la défaite ; procès Caillaux à Paris, en 1920, après la victoire ; quel exorde ! quelle péroraison !

Emile Leroux et Edgar Demange plaident tous deux le procès de Pierre Bonaparte ; mais ce fut Demange qui le gagna. Le nom du prince, la bienveillance escomptée de ses juges, tout cela eût été insuffisant sans doute pour sauver un accusé antipathique, dont le louche passé et la violence trop connue, rendaient la défense malaisée. Demange parut : jeune, convaincant, irrésistible, il sut jeter le doute dans l'esprit des juges ; il emporta l'acquiescement.

Puis, ce fut la guerre. Au milieu des désastres et des ruines, Edgar Demange vit cependant luire une douce consolation. Voici l'histoire : Après Sedan, des bataillons de gardes nationaux, réunis à Neuilly, se révoltèrent contre leur chef, le général baron Ambert. Protégé par ses deux officiers d'ordonnance groupés autour de lui, les épaulettes arrachées, la tunique déchirée, le général arriva au ministère de l'Intérieur où, dans la cour, la troupe voulut le fusiller. Jules Ferry, récemment installé place Beauveau, entendit le bruit, vit le péril et

descendit. Comme le canon grondait sourdement dans le lointain, il eut une inspiration subite : « C'est l'ennemi, citoyens ! » cria-t-il. « Aux remparts, aux remparts ! » La troupe, électrisée, se rua aux fortifications, tandis que le général Ambert, ses deux officiers, et sa fille accourue au danger, trouvaient refuge dans le cabinet du ministre. Deux des mains qui s'unirent ce jour-là ne se détachèrent plus : on célébra, peu de temps après, le mariage de Mlle Ambert et de l'un des deux officiers qui, au péril de leur vie, avaient protégé son père ; il s'appelait Edgar Demange.

Dès l'armistice, Demange reprit la robe ; mais il dut la quitter encore une fois, aux sombres jours de la Commune. Le 18 mars 1871, il avait à défendre aux Assises un cocher d'omnibus accusé de détournement de mineure. La fillette était imprudente et tendre ; le cocher était laid et bossu : *spiritus flat ubi vult*. Tout d'un coup le bruit se répandit au Palais que l'insurrection était maîtresse de Paris. Il n'y eut plus bientôt dans la salle des Assises ni magistrats, ni jurés, ni gendarmes. L'accusé et son défenseur restaient seuls. Mais le séduisant bossu se refusa énergiquement à profiter de l'imprévu de cette liberté provisoire : « J'ai vu 1848, disait-il. La prison est le plus sûr des asiles. Je retourne à la Conciergerie. »

Il y retourna en effet. Peut-être y avait-il rencontré, peu de temps auparavant, cet assassin, condamné à mort vers la même époque, qui eut le courage et l'adresse de faire évader deux religieux, deux jésuites, détenus comme otages par la Commune. On voulait le fusiller, mais, fort de l'arrêt qui le condamnait, il déclara qu'il avait « droit à la guillotine » ; et ce moyen juridique parut si irréfutable qu'on n'osa pas passer outre. La Commune vaincue, le pouvoir régulier fut fort embarrassé pour faire droit à la requête de l'assassin : les pièces du procès étaient brûlées ! Il fallut tout recommencer. Demange défendit l'accusé, fit citer les deux jésuites en témoignage, et sauva la tête de ce nouveau client.

Depuis cette époque et surtout depuis celle où déclina, puis s'éteignit Lachaud, il n'est presque pas une grande affaire criminelle où ne soit mêlé le nom d'Edgar Demange.

C'est d'abord l'affaire de Gabrielle Fenayroux, que Demange plaida à Versailles, puis, sur cassation, à

Paris : drame étrange où l'on voit la maîtresse aider froidement le mari à assassiner l'amant ; et, ménagère des deniers de la communauté, prendre et payer, le jour du rendez-vous sinistre, des billets d'aller et retour pour tout le monde, sauf pour la victime, qui n'eut qu'un billet simple, parce qu'elle ne devait pas revenir !

C'est l'affaire Pranzini, auteur ou complice d'un triple assassinat : deux femmes et une fillette étaient tombées sous les coups du ou des assassins. L'enfant courageuse s'était défendue ; sa tête égorgée était presque séparée du tronc. La pitié pour les victimes, l'horreur pour le crime commis, la fureur contre l'assassin présumé, étaient à leur comble. Une tâche ardue s'offrait au courage de Demange.

Pranzini avait eu entre les mains les bijoux de l'une des victimes. Complice du vol, il l'était sûrement ; auteur présumé du meurtre, il eût pu se défendre : Levantin souple et câlin, il avait pu s'assurer les bonnes grâces d'une femme du monde auprès de laquelle il disait s'être trouvé à l'heure du crime. Mais il refusa toujours de la nommer. Etrange contradiction du cœur et de la conscience ! Ce voleur, cet assassin peut-être, avait foulé aux pieds les lois les plus sacrées ; et au péril de sa vie, il restait fidèle à un secret d'amour !

Quel parti Demange sut tirer de ce contraste ! Mais le silence même de son client le perdait ; et l'impitoyable verdict dut être exécuté.

Demange, qui savait le nom de l'imprudente jeune femme, raconta bien plus tard lorsque tous les témoins furent disparus, que la malheureuse était obligée de faire tous les jours la lecture à une parente aveugle ; et qu'elle pouvait à peine dominer une indicible angoisse en murmurant les phrases de cette chronique judiciaire où, à chaque ligne, elle risquait de rencontrer son nom. Mais l'aventurier sinistre qui avait peut-être assassiné trois innocentes créatures, sacrifia sa dernière chance d'échapper à la guillotine pour respecter l'honneur de celle qui l'avait trop complaisamment écouté. O mystère de l'âme humaine !

Demange, qui avait été commis d'office pour défendre Pranzini, révéla, au cours de sa plaidoirie, qu'il recevait tous les jours, d'un public irrité, des lettres d'injures. Le président l'interrompit pour dire : « Moi aussi, M<sup>e</sup> Demange, j'en reçois, mais en sens contraire ! » et

Demange de répliquer aussitôt : « Cela ne prouve qu'une chose, c'est qu'on ne connaît ni vous, ni moi ! »

Mais la partie la plus brillante du rôle de Demange c'est celle qu'il eut à jouer aux époques troublées des grandes secousses politiques et sociales : crise du mouvement anarchiste, crise du Panama, crise du boulangisme. Ces grandes maladies collectives trouvent alors au Palais de Justice sinon leurs médecins, du moins leurs chirurgiens. Les crimes s'y recherchent et s'y jugent, les fautes s'y payent ; et en dépit de la sérénité que les hommes ont voulu donner au visage de la Justice, les débats s'y déroulent parfois au milieu de passions à peine moins ardentes que celles qui déchirent les assemblées politiques.

Là, plus que jamais, Demange fut un maître. Il le fut, non seulement parce qu'il possédait au suprême degré la technique de son art, mais encore et surtout parce qu'il avait pleine conscience de la noblesse de sa mission. Comme un grand bâtonnier l'a dit d'un de ses émules, de ce Labori si vigoureux, si ardent et si fier, il était « la Défense ». Il ne voulait être que cela, et sentait bien qu'ainsi s'il acceptait la tâche souvent la plus difficile, c'était tout de même la meilleure part. Il planait au-dessus des querelles intestines, des haines politiques, des passions religieuses et sociales. Jamais il ne refusa une cause par respect humain, par crainte de l'opinion, encore moins par calcul. Jamais il n'en accepta une par vanité, par gloriole, ou dans l'espoir d'une publicité fructueuse.

Mais quand il avait dit : « Oui ! », avec quel scrupule il étudiait, il épiluchait le dossier ! de quel cœur il protégeait, soutenait, défendait ses clients ! L'un de ceux qui sont à la fois la fierté de notre ordre et la gloire des lettres françaises, Henri-Robert, disait de lui qu'il avait pour eux « un dévouement infini, une pitié tendre de bonne sœur de charité ».

Quels souvenirs il faudrait évoquer ici ! Le duel du marquis de Morès et du commandant Mayer, le procès des Trente, où Demange défendait l'anarchiste intellectuel Fénéon, depuis devenu bien sage, alors plein d'audace, de mordant et d'esprit. Au cours de l'audience, l'avocat général, s'étant accidentellement sali les mains, réclama une suspension d'audience pour une ablution nécessaire ; et Fénéon de dire à demi-voix : « Jamais.

depuis Ponce-Pilate, on ne s'est lavé les mains avec autant d'ostentation. »

Nous retrouvons Demange dans les grands procès du Panama, où il défendit Arton et Antonin Proust ; dans le procès Norton, où il assistait Ducret, le directeur de la *Cocarde*. De quelle voix chaude et profonde il conta quelques épisodes de ces grandes causes ! La déposition de Clovis Hugues, par exemple. Le président lui pose la question traditionnelle : « Connaissez-vous les accusés avant les faits qui leur sont reprochés ? » Clovis Hugues se tourne, regarde ce banc où sont assis tant de ses anciens collègues du Parlement, et répond : « Je les connais tous ; j'en salue quelques-uns ! »

Pour Demange, cette époque fut véritablement triomphale. Quelle était donc sa méthode ? Quel fut son secret ?

Son secret ? Avant tout, le travail. Il étudiait son dossier avec un soin minutieux. Il n'arrivait jamais à la barre sans en avoir soigneusement dressé l'inventaire, sans en connaître exactement toutes les pièces. Les conversations avec le client achevaient de l'éclairer. Il connaissait sa cause dans tous ses détails ; il n'avait plus qu'à choisir ses armes.

Ce choix, c'est à l'audience qu'il le faisait. Il donnait toute son attention aux témoignages, sachant bien qu'un froid procès-verbal ne compte pas pour les jurés. La face d'un témoin, sa rougeur ou sa pâleur, ses hésitations, ses réticences, le ton de sa voix, son allure, son trouble en face d'une question posée, autant d'indices précieux pour l'accusation, pour la défense et pour les jurés.

Interroger les témoins ! Art difficile où nul n'égalait Demange. Il ne faut jamais aiguillonner de questions imprudentes un témoin intelligent qu'on sent hostile et buté. Mais si c'est un hésitant, un faible ou un sot, quel parti ne peut-on pas tirer de la réponse qu'il fera à une question inattendue ! S'il n'est pas parfaitement sincère, si l'on peut le mettre en contradiction avec lui-même ou avec d'autres, quel triomphe pour la défense !

Il était rare que Demange ne tirât pas un avantage marqué de cette phase des débats. Mais c'était pendant le réquisitoire de l'avocat-général qu'il fallait le voir. C'est en effet à ce moment qu'il arrêtait le plan définitif de sa plaidoirie. Le dossier lui était admirablement connu ; mais ce qu'il faut laisser dans l'ombre et ce qu'il faut mettre en relief, le clou sur lequel il faut frapper, le

détail qui émeut, la manière de tirer parti d'un incident inattendu, d'un témoignage nouveau, tout cela ne se sent qu'à l'audience, dans cette atmosphère si spéciale de drame et de fièvre.

« L'avocat général se lève. — Alors, dit le Bâtonnier Henri-Robert, M<sup>e</sup> Demange prend sa plume — une de ces plumes d'oie dont Lachaud lui a laissé le monopole, avec la royauté de la Cour d'assises. Et le voilà devant son cahier de papier écolier. Sa plume s'y écrase en grinçant ; les hiéroglyphes s'amoncellent. Il écrit en tout sens, il rature, souligne, surcharge, et c'est merveille de penser que de cette confusion graphique va naître dans un moment l'ordre éblouissant du discours. D'un mot capricieusement placé au revers d'un feuillet sortira l'argument décisif qui entraîne les bravos que son respect de la justice ne cherche pas, et l'acquiescement que son éloquence impose. »

Voilà le plan fait. Comment Demange va-t-il le développer ? C'est à un autre ancien bâtonnier que je le demanderai, à M<sup>e</sup> Aubépin, qui eut la tristesse et l'honneur de faire son éloge funèbre. Nous sommes à la Cour d'assises. Le président a prononcé les mots fatidiques : Maître Demange, vous avez la parole ! » L'avocat se lève. M<sup>e</sup> Aubépin en trace un bref portrait : « Grand, large d'épaules, la tête droite, le visage haut en couleurs, éclairé de deux yeux rayonnants de bonté, le front développé couronné de cheveux légèrement frisés, que divisait en deux parties égales une raie tracée sur le sommet de la tête, deux favoris à l'ancienne mode, une bouche bien fendue à la lèvre humide, tel apparaissait à la barre Demange quand, se levant devant l'accusé, il commençait sa plaidoirie en pressant, entre le pouce et l'index de ses deux mains, les coins inférieurs de son rabat ».

Ce geste familier, M<sup>e</sup> Henri-Robert l'avait remarqué et décrit avant M<sup>e</sup> Aubépin. Il contenait, me semble-t-il, plus que ce qu'on y a vu. Ces mains de Demange, à travers sa poitrine sentaient battre son cœur ; c'est ce cœur qu'il apportait, qu'il offrait. En faveur du coupable, il invoquait toute la pitié humaine, avec une simplicité si émouvante, qu'elle arrachait des larmes aux hommes les plus prévenus. Pour un innocent, il donnait toute l'angoisse qui le pénétrait à la pensée d'un erreur judiciaire, d'une dramatique injustice peut-être. « Alors, dit encore le bâtonnier Aubépin, on sentait en Demange

une telle conviction, on comprenait si bien quelle douleur déchirante il eût éprouvée à ne pas faire partager sa conviction, qu'on faisait confiance à son témoignage. La source de son éloquence était dans la droiture de sa conscience et dans la tendresse de son cœur ».

Une phase de sa vie professionnelle où se sont révélées au suprême degré les hautes vertus de cet honnête homme habile à bien dire, c'est celle qui commence au jour de l'automne 1894, où il accepte la défense du capitaine Dreyfus, et qui ne se termine qu'en 1906, après l'arrêt de réhabilitation définitive. Là encore Demange fut avocat, ne fut qu'avocat, mais remplit sa tâche, la plus difficile qui fût alors, avec une abnégation, un courage, un stoïcisme même qui imposent le respect et forcent l'admiration.

Dans la mêlée quotidienne on se méconnaît trop. Les opinions, si souvent superficielles, les préventions, les préjugés, les intérêts empoisonnent l'atmosphère de la plaine où nous nous agitons. Mais gravissons la colline : élevons nos cœurs en même temps que nos pas, respirons ensemble l'air pur des sommets. Comme nous nous comprendrons alors !

Lorsque je songe à Demange et à son rôle dans l'affaire Dreyfus, je vois apparaître à mes yeux la figure si sereine et si douce d'un grand avocat, Emile de Saint-Auban. Au cours de cette période tragique, il fut souvent le défenseur des adversaires de l'homme auquel Demange avait voué son talent, consacré les plus précieuses années de sa vie. Mais sa bonté, son mépris de toute bassesse, l'élégance suprême de sa pensée, la haute idée qu'il se fait de son art, ne lui ont-ils pas assuré tous les respects et conquis tous les cœurs ? Les paroles qu'il prononça un jour au procès de Jean Grave ne sonnent-elles pas encore à nos oreilles ? et n'avons-nous pas frémi d'enthousiasme et d'admiration lorsqu'avec une audace enveloppée d'une déférente courtoisie, il rappelle aux magistrats eux-mêmes la sublimité de leur mission ? Souvenez-vous de cette étonnante évocation de la magistrature telle qu'il la voit et telle qu'il la veut : « En se couchant dans le sépulcre des institutions disparues, le vieux César romain lui a légué sa pourpre ; et cette pourpre, ni la poigne du soldat, ni le geste du philosophe, ni la seccusse du railleur n'ont pu la lui arracher. Voltaire, Rousseau, Danton ont déshabillé le

monde ; ils n'ont pas pu déshabiller le juge ; le juge, sur son épaule, a gardé le manteau des dieux ! »

Demange avait été désigné par Waldeck-Rousseau à la confiance de la famille Dreyfus. Pour le fils et le gendre de deux soldats glorieux, défendre un officier accusé de trahison, quelle épreuve ! Je ne recherche pas si la religion à laquelle la famille Dreyfus appartenait a pu, même un seul instant, faire hésiter le catholique Demange : le doute, à cet égard, serait une injure. Les passions de cette espèce n'ont jamais effleuré cette âme pure. Je le vois encore, de son pas tranquille, venant de sa vieille demeure du quai de la Tournelle, traversant le boulevard Saint-Germain, et pénétrant, par la rue des Bernardins, dans cette douce église de Saint-Nicolas du Chardonnet où l'inspiration du peintre Lebrun se reconnaît dans l'architecture même du monument. Ce qu'il y cherchait, c'est surtout l'espoir dont la foi des croyants sait auréoler la mélancolique poésie des souvenirs. Il contemplait la belle toile où le peintre a évoqué la *Résurrection*, savourait avec plus de douceur alors le pesant regret que lui avait laissé la mort d'une femme et de trois enfants tendrement aimés, et quittait le temple dans le calme et la résignation.

La conscience du chrétien Demange n'eut donc pas à hésiter. Mais sa dignité d'avocat, sa fière hérédité patriotique, posèrent, dès le début, une redoutable question. Laissons-lui ici la parole : « C'est Waldeck-Rousseau, dit-il un jour à un ami, qui m'a prié de me charger de la défense. J'y avais consenti en me réservant d'examiner le dossier avant de donner mon acceptation définitive. Le capitaine Dreyfus ne considérerait-il pas comme injurieuse cette condition qui faisait de moi son premier juge ? Il ne la discuta même pas, et il ne l'écouta que pour y acquiescer sans balancer (1). »

Etudier le dossier ! Tout est là. Nul ne peut mesurer tout ce que gagnerait la fraternité humaine, si les hommes pouvaient un jour ne haïr, ne mépriser, ne se venger, ne prendre les armes qu'après avoir « étudié le dossier ». Mais laissons-là ces rêveries.

Comment Demange plaida l'Affaire, on le sait. Le néant de l'accusation l'avait étonné, presque inquiet. La

---

(1) V. l'interview d'Elie-Joseph Bois dans *Le Temps* du 8 novembre 1912.

condamnation le bouleversa. Il ne comprenait pas, il ne pouvait pas comprendre. Il pleura littéralement sur son impuissance : il ne savait pas que tout un lot de pièces secrètes, dont pas une n'eût pu résister et ne résista plus tard à la discussion, avait été communiqué au Conseil de guerre à l'insu de l'accusé et de son défenseur ; et que ces pièces étaient accompagnées d'un commentaire si perfide, que son auteur responsable le détruisit après coup pour en masquer l'infamie.

Quel coup pour Demange, lorsqu'il apprit tout cela ! Quel coup plus cruel encore, lorsqu'il sut que l'innocent qu'il n'avait pu sauver, avait été maintenu pendant plusieurs années à l'île du Diable grâce au plus lâche des crimes, grâce à un faux forgé dans les bureaux mêmes du ministère de la Guerre ! Pourtant ni son amour de l'armée, ni sa foi dans la patrie, n'en furent un seul instant ébranlés. Dans le déchaînement des passions qui sema de ruines cette époque troublée, il ne dit, il n'écrivit pas un mot qu'il pût avoir à regretter plus tard. Et cependant, si quelque parole amère lui eût échappé, comme elle eût été excusable dans sa bouche ! Inébranlablement fidèle à son devoir, il voyait s'écarter de lui les clients, beaucoup d'amis, quelques confrères même. Toute la tourbe brillante et bruyante qu'attire le succès, qu'éloigne l'orage, non seulement avait cessé de l'aduler, mais grondait lâchement derrière lui. Que d'injures anonymes il dut essuyer ! que d'attaques sournoises ! que de froideurs affectées ! que de perfidies ! » « Il n'en a ignoré aucune, écrit encore Henri-Robert. Il en a cruellement souffert ; il les a toutes volontairement oubliées. »

Ah ! mes chers confrères, c'est là surtout que Demange a honoré notre profession : il a injustement souffert pour la Justice !

Mais l'avocat de cette grande cause n'était pas au bout des émotions douloureuses qu'elle devait lui causer. Le jugement du conseil de guerre une fois cassé, le procès de Rennes s'ouvrit. Mais la justice militaire, et peut-être aussi la justice tout court, étaient désormais, au milieu des luttes furieuses de l'opinion, des organes fragiles et faussés. Rappelez-vous les pièces falsifiées, les faux témoignages accueillis, Labori grièvement blessé d'un coup de feu tiré par derrière, la folie collective allant jusqu'à nier l'attentat pour que l'horreur qu'il excitait ne profitât pas à la cause de l'accusé !

Labori et Demange s'étaient partagé la tâche ; Demange plaida seul. Le verdict mitigé stupéfia l'opinion. Il désola Demange. Mais en lui s'insinuait une autre douleur : quelques-uns de ses amis les plus chauds lui reprochaient trop de concessions, un langage trop peu sévère pour les responsables, un désir trop visible d'oubli, d'excuse et de pardon. Ils eussent voulu une parole vengeresse, le fouet de Juvénal, le tonnerre de Mirabeau. Demange s'était moins préoccupé de terrasser des adversaires que de rassurer des consciences timorées et de gagner des cœurs hésitants.

Quel cas de conscience, en effet ! Je sais que plusieurs d'entre nous se le sont posé à eux-mêmes. L'un d'eux me disait : « Demange eut raison. Avocat, il ne plaidait ni pour la foule, ni pour les partis, ni même pour l'histoire. Il plaidait pour son client, dans le but de convaincre des juges. Il connaissait le fort et le faible de ces magistrats improvisés ; il savait le danger du poison répandu depuis des années dans l'opinion ; la vérité ne pouvait plus arriver jusqu'aux juges qu'enveloppée des soins les plus fervents. Demange ne chercha donc ni à briller, ni à étonner ; il eut l'ambition d'apaiser, sachant qu'autrement il ne pouvait convaincre. Là encore il fit son devoir, tout son devoir. »

Demange, malgré l'étonnant verdict de 1899, n'a pas perdu sa peine. Le procès de Rennes contenait en germe la révision définitive qui, en 1906, assura la réhabilitation du condamné. Je ne pense jamais à cet arrêt sans me représenter l'émotion et la joie qu'en dut ressentir Demange, après douze années de la lutte la plus âpre, la plus dure, la plus désespérante parfois, qu'un avocat eut jamais à soutenir.

La dernière grande cause de Demange, c'est l'affaire Caillaux. L'accusé était célèbre. Président du Conseil des ministres, il avait doté la France d'un nouveau système d'impôts, résolu au Maroc de graves difficultés extérieures. Elevant l'orgueil au rang d'une vertu, autoritaire, audacieux, ne redoutant pas les attaques, les appelant parfois, drapant du manteau radical une arrogance de grand seigneur, il retient le regard, force souvent l'estime, décourage quelquefois l'amitié. L'un de ses collègues a dépeint sa vie d'un trait : « Destin hors série ».

A la veille de la guerre, le nom de Caillaux avait été mêlé tragiquement à un grand procès. Poursuivi de

haines féroces, il n'avait voulu ni abdiquer, ni se taire. Il avait cru pouvoir, au cœur même de la grande tourmente, poursuivre tout seul sa politique extérieure, dédaigneux de la prudence, se jugeant fièrement au-dessus du soupçon, s'estimant assez haut placé pour que le voisinage de certains aventuriers ne pût même pas le compromettre. Il s'était trompé : l'écrasement inattendu d'un de ces hommes, son exécution dans les fossés de Vincennes, le rendirent suspect. Arrêté, emprisonné, il fut traduit devant la Haute-Cour sous l'inculpation d'intelligences avec l'ennemi. Avec nos confrères de Moro-Giafferi et Marius Moutet, Demange accepta de le défendre.

Ce que fut sa plaidoirie, Georges Claretie l'a écrit à l'époque dans le *Figaro*. Tout d'abord, comme d'un geste négligent de la main, Demange se débarrassa des brouilleries. Puis, il posa la question en droit. Sur quoi se base l'accusation ? Sur l'article 77 du Code pénal ; sur celui-là seul. Les autres textes sont hors de cause. Pour que M. Caillaux soit coupable, il faut qu'il ait entretenu des intelligences avec l'ennemi à l'effet de secourir les progrès de ses armes. Il s'agit là, dans l'esprit de la loi, d'un acte volontaire et conscient, d'un effet cherché et voulu. Un simple contact avec l'ennemi, ses émissaires ou ses agents, s'il n'est point entretenu dans une intention coupable, ne tombe pas sous le coup de la loi.

Cette position ainsi prise, Demange y ramène, avec une force et une habileté supérieures, toute son argumentation. C'est le carrefour où toutes les voies convergent. Contact, oui ; volonté coupable, non. Reprenant un à un les faits de l'accusation, Demange répète, à propos de chacun d'eux : « M. Caillaux a-t-il voulu ? » ; et la force convaincante de son argumentation est telle, qu'au dedans de soi-même, chacun des juges se sent contraint de répondre : « Non ! »

Demange s'est assis. M. Caillaux a parlé, avec une vigueur, avec une émotion saisissantes. Le délibéré se prolonge. La Haute-Cour rentre en séance et rend son arrêt. L'article 77 est écarté. M. Caillaux n'a pas trahi ! Quel soulagement pour la défense !

Mais l'arrêt poursuit. Si l'article 77 est sans application à la cause, il n'en est pas de même de l'article 78 ; et Caillaux est déclaré coupable « d'avoir entretenu une correspondance ayant eu pour résultat de fournir aux

ennemis des instructions nuisibles à la situation militaire ou politique de la France ou de ses alliés ».

Effacement sur les bancs de la défense. L'article 78 ! Il n'en a pas été question. L'acte d'accusation ne le vise pas. L'accusé n'a été ni entendu, ni défendu sur cette inculpation !

Demange se lève. Il ne peut parler que sur l'application de la peine. Mais avec cette habileté suprême que le culte du Droit donne à quelques-uns de ceux qui l'ont passionnément servi, il va s'emparer de l'incident, s'en servir avec toute l'ardeur de son âme pour sauver ce qui peut encore être sauvé. Lui si déférent pour la justice, si pénétré de respect pour cette Haute-Cour où siègent en grand nombre des hommes qui ont illustré la nation, il ne craint pas de s'écrier : « Vous allez condamner M. Caillaux pour un crime pour lequel il n'a pas été défendu ! »

Cette parole a porté. La peine appliquée a été telle que M. Caillaux a pu sortir de prison le lendemain même du jour où il a été condamné.

Georges Claretie écrivait, au sujet de cette plaidoirie : « Une telle défense est du très grand art. »

Pendant de cruelles années, Demange avait été injustement méconnu. La dernière période de sa vie lui apporta de douces compensations.

Ses confrères l'élevaient fidèlement au Conseil de l'Ordre. Lorsque la croix de la Légion d'honneur, puis la rosette d'officier, puis la cravate de commandeur, lui furent conférées, lorsqu'on fêta son cinquantenaire, les Danet, les Labori, les Mennesson, entourés d'une pléiade de confrères, lui dirent tour à tour ce que le Palais tout entier pensait de ses vertus et de son talent.

Mais la plus émouvante peut-être de ces cérémonies confraternelles fut celle dont notre Association avait pris l'initiative et qui se déroula le 7 juillet 1924, dans la vieille demeure du quai de la Tournelle, qui tant d'années abrita le labeur, le bonheur, les épreuves et les deuils du maître vénéré. La Seine coule aux pieds de cette antique maison où quelque grand parlementaire dut autrefois méditer et composer ses arrêts ; l'abside de Notre-Dame érige sa dentelle au second plan ; et dans le lointain l'on devine ce Palais de Justice où Demange a tant donné et tant laissé de sa vie.

Ses confrères de toute la France, des colonies les plus lointaines, des pays de protectorat et de mandat, assistés

des délégations des barreaux des deux mondes, unis en congrès à Marseille, avaient décidé de lui offrir un souvenir. La proposition qui fut faite alors fut accueillie par une ovation telle que sans doute jamais aucun de nos confrères n'en a connu de pareille ; et lorsqu'un jour choisi j'eus gravi, avec quelques amis, les marches qui conduisaient au cabinet de Demange, lorsque je lui eus remis, d'une main tremblante d'émotion et de respect, la plaquette de bronze qui devait perpétuer à ses yeux notre hommage, lorsqu'il m'eût tendu les bras pour me donner l'accolade, nous eûmes tous l'impression de vivre l'une des heures les plus pures et les plus sacrées de notre existence professionnelle.

Demange est mort le 10 février 1925, aimé, estimé, respecté de tous. A une heure de notre histoire où jamais la domination de l'or ne s'est imposée avec plus d'insolence, Demange, selon la belle parole du bâtonnier Aubépin « est mort pauvre, parce que la pauvreté est un signe de pureté morale, — et que rien de ce qui est pur ne pouvait manquer à son âme de cristal ».

Que l'hommage rendu ici à sa mémoire soit doux au cœur de celui qui fut pour Demange le meilleur des fils ; qu'il ait pour ceux qui l'ont connu l'attrait d'un émouvant souvenir ; que la contemplation de cette belle et souriante figure nous réconforte et nous guide. Demange fut notre honneur, qu'il reste notre exemple !



---

---

IMPRIMERIE DU PALAIS  
20, RUE GEOFFROY-L'ASNIER, PARIS

---

---